

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/12/2010

Date de la convocation:

09/12/2010

Date d'affichage:

10/12/2010

L' an 2010 et le 20 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 37

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHERTZ Christophe à M. KAUFFER Fabien,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 107.2010

Vote : A la majorité

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

107.2010 : ZAC Willenbach : Acquisition de terrains appartenant à l'entreprise ISRI – Merkwiller.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet d'aménagement de la zone d'activités du Willenbach, sur le ban communal de Merkwiller et Preuschorf,

Vu l'avis du bureau du 6 décembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- D'autoriser la communauté de communes à se porter acquéreur d'une partie de la parcelle n° 265 section 15, commune de Merkwiller, parcelle à arpenter au droit de la parcelle 267 (surface à acquérir de l'ordre de 330 ares sur 423 ares de la parcelle),
- De fixer le prix d'acquisition à 200 € HT l'are, hors frais et indemnités liés à l'acquisition à rajouter,
- De solliciter la S.A.F.E.R. afin de lui confier, contre rémunération, la mise en place et gestion de baux précaires avec les exploitants de la parcelle susvisée, dans l'attente de l'aménagement,
- D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 22/12/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Haas'.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :